

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 novembre 2019

Service sanitaire : l'ARS engage 453.000 € pour renforcer la prévention dans les territoires isolés

Pour accompagner le déploiement en région du service sanitaire, dispositif qui mobilise les étudiants en santé sur des actions de prévention primaire auprès de différents publics et notamment les plus fragiles, l'ARS Hauts-de-France finance à hauteur de 453 000 euros le surcoût des frais de déplacement liés à ces missions. L'objectif : permettre aux étudiants en santé de réaliser leur service sanitaire dans des zones difficiles d'accès et éloignés des lieux de formation pour, *in fine*, contribuer à lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé.

Le service sanitaire, une initiation des étudiants à la prévention et un outil de lutte contre les inégalités de santé

Entré en vigueur lors de la rentrée 2018-2019, le service sanitaire permet aux étudiants en santé de notre région de conduire des actions de prévention primaire, en complément des actions menées par les acteurs de terrain agissant dans le domaine de la prévention. Avec un double avantage : d'une part initier les étudiants à la prévention et à la promotion de la santé; d'autre part lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé.

Le dispositif s'adresse aux étudiants en soins infirmiers, masseurs-kinésithérapie, médecine, maïeutique, pharmacie et odontologie. Il s'inscrit à la fois dans le cadre de la stratégie nationale de santé, dont le premier axe consiste à mettre en œuvre une politique de prévention et de promotion de la santé et dans le Projet régional de santé (PRS) de l'ARS, qui vise à promouvoir les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge.

Le service sanitaire en pratique

Le service sanitaire, c'est 6 semaines pendant lesquelles les étudiants en santé réalisent, partout sur le territoire et pendant leur formation, des interventions de prévention dans les établissements scolaires, les établissements de santé et médico-sociaux, les prisons, les associations... Travaillant en équipes interdisciplinaires, les étudiants interviennent sur des thématiques aussi diverses que l'alimentation, l'activité physique et sportive, les addictions, la santé sexuelle et la contraception, la vaccination, etc.

Lors de l'année universitaire 2018-2019, **2262 étudiants en santé des Hauts-de-France ont ainsi réalisé un service sanitaire dans plus de 800 lieux de stage de la région.** Dans la région, il mobilise

l'ARS Hauts-de-France, l'Education nationale, le conseil régional ainsi que les UFR, écoles et instituts de formation en santé.

Un engagement de l'ARS à hauteur de 453.000 euros pour déployer le service sanitaire dans les territoires qui en ont le plus besoin

La première année de mise en œuvre du dispositif a mis en exergue des résultats très encourageants : une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la région dans la mise en œuvre du dispositif, un développement des échanges interdisciplinaires des étudiants et professionnels impliqués dans la réalisation des actions de prévention et une intervention auprès des publics les plus fragiles.

Pour amplifier cette dynamique et accompagner le déploiement du dispositif, l'ARS prend en charge à hauteur de 453 000 euros le surcoût des frais de déplacement liés à la réalisation des services sanitaires réalisés durant les années universitaires 2018/2019 et 2019/2020.

Ce soutien majeur permet aux étudiants en santé de réaliser des services sanitaires dans les territoires difficiles d'accès et les plus éloignés de leur lieu de formation. Avec une ambition centrale : promouvoir les comportements favorables à la santé en tout point du territoire régional, en particulier dans les territoires qui en ont le plus besoin et auprès des publics les plus fragiles.